

## Avenant n°1 à la Décision n° 23/35/FI/ACHATS/Pomp/U970

### ARTICLE 1 :

L'annexe à la présente délégation de signature est modifiée comme suit :  
Monsieur Cyril Martin et Monsieur Stéphane Poichot sont ajoutés à la présente annexe à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Article 2 :

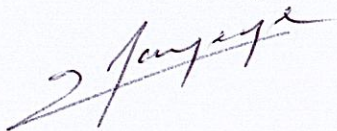
Toutes les dispositions de la Décision n°23/35/FI/ACHATS/Pomp/U970 qui ne sont pas modifiées expressément par le présent avenant n°1 demeurent applicables.

Fait à Paris, le 30 janvier 2024,


La Déléguée Régionale,  
Ordonnatrice secondaire délégant

Le Délégataire,

**Madame Claire de Marguerie**



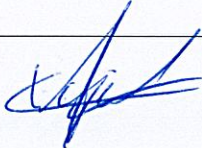
**Monsieur Jean-Sebastien SILVESTRE**





Annexe 1 à la décision n° 23/35/FI/ACHATS/Pomp/U970

Déléataires désignés en cas d'absence ou d'empêchement du délégataire désigné à l'article 1 de la présente décision.

Nom et Prénom du délégataire	Fonction	Date de fin du CDD si contractuel	Actes concernés par la délégation de signature (article 1). Si tous les points ne sont pas concernés par l'article 1 merci de les exclure expressément.	Signature
Monsieur Cyril Martin	Gestionnaire d'équipes scientifiques		1, 2, 3	
Monsieur Stéphane Poichot	Aide administrative (bons de livraison et commandes)	30/06/24	1, 2, 3	